

REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
DU 20 SEPTEMBRE 2022

L'An Deux Mille Vingt Deux, le 20 septembre 2022, le Bureau Communautaire de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, légalement convoqué le 13 septembre 2022 par Monsieur Henri LEMOIGNE, Président, s'est réuni dans la salle communale Saint-Cloud à Lessay.

Etaient présents :

Mesdames Michèle BROCHARD, Anne HEBERT, Rose-Marie LELIEVRE, Stéphanie MAUBÉ et Messieurs Christophe GILLES, Alain LECLERE, Henri LEMOIGNE, Roland MARESCQ. Jean-Marie POULAIN et Thierry RENAUD

Excusés : Messieurs David CERVANTES et Marc FEDINI

Nombre de membres en exercice : 12

Nombre de votants : 10

En application de l'article L5211-10 et notamment les alinéas relatifs à la délégation de compétence par l'assemblée délibérante à son exécutif et de la délibération DEL20200722-165 du conseil communautaire du 22 juillet 2020 transmise à la sous-préfecture de Coutances le 27 juillet 2020.

Décision exécutoire affichée
le/...../2022

DEC2022-020-BUREAU (8.4)

HABITAT : Attribution de subventions communautaires dans le cadre de l'OPAH-RU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération DEL20200722-165 portant délégation de pouvoir du conseil communautaire au bureau communautaire et notamment l'autorisant à procéder au versement des aides au titre des OPAH, sur présentation des factures acquittées et visées par l'opérateur dans la mesure où les crédits sont inscrits au budget,

Vu les propositions de la commission d'attribution des subventions dans le cadre de la Revitalisation Habitat OPAH réunie le 1er septembre 2022,

Vu l'exposé du Vice-président en charge de l'habitat,

Ceci exposé et après en avoir délibéré, les membres du bureau communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés, décident :

- d'autoriser au titre de l'OPAH-RU, sur présentation des factures acquittées et visées par l'opérateur de l'OPAH-RU, le versement des aides annexées à la présente décision,
- d'imputer les dépenses, d'un montant total de 6 917,28 euros, au compte 20422 de l'opération 410,
- d'autoriser le Président à engager et à mandater les dépenses correspondantes,
- de rappeler que toutes décisions prises par le Bureau en application de ses délégations sont systématiquement rapportées lors du prochain conseil communautaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

Pour copie conforme

Le Président,

Henri LEMOIGNE



Accuse de réception en préfecture
068-200067031-20220920-DEC2022-020-BUR-AU
Date de télétransmission : 26/09/2022
Date de réception préfecture : 26/09/2022

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la date d'affichage.

ANNEXE DEC2022-020-BUREAU

La communauté de communes Côte Ouest Centre Manche a notifié le 11 octobre 2017 l'attribution du marché de suivi-animation de l'OPAH-RU du centre-bourg de Périers et des 11 communes de l'ancienne communauté de communes Sèves-Taute à l'opérateur Habitat SOLIHA. Les permanences destinées à accompagner les porteurs de projets se tiennent deux fois par mois depuis le 1^{er} novembre 2017. Depuis le début de l'opération, 102 aides communautaires ont été accordées, pour un montant de 147 486,34 euros.

La communauté de communes avait initialement fixé le montant maximal de sa contribution financière au titre des abondements des aides de l'ANAH versées dans le cadre de l'OPAH du secteur de Périers à 317 750 euros. Cependant, la Communauté de Communes Côtes Ouest Centre Manche a décidé, lors du conseil communautaire du 14 avril 2022, d'abonder les aides financières liées à l'habitat (rénovation énergétique et adaptation des logements) dans le cadre du PIG (Programme d'Intérêt Général) mis en place par le Conseil Départemental de la Manche en prélevant 35 000 euros sur ce montant.

La consommation de ces crédits peut se résumer ainsi :

Aides versées à ce jour	Crédits réservés à ce jour – en attente de versement	Crédits disponibles pour attribution	Total des Crédits affecté à l'OPAH
92 569,67 €	54 916,67 €	135 263,66 €	282 750 €

Aux aides intercommunales s'ajoutent les aides de la ville de Périers, qui ne s'appliquent qu'aux projets situés sur le territoire communal, pour un montant de 170 000 euros.

Six dossiers de demandes de subvention intercommunale respectent les conditions d'abondement et représentent un montant total de subvention intercommunale de 6 917,28 euros.

NOM	Prénom	Ville	Catégorie de demandeur	Nature de l'aide ANAH	Aide COCM
DAVID	Marcel	SAINT-MARTIN-D'AUBIGNY	PO TM	Autonomie	287,74 €
FERSTERWOSKI	Raymond	SAINT-SEBASTIEN-DE-RAIDS	PO M	Energie	679,54 €
GUENEZAN	Jonathan	MARCHESIEUX	PO TM	Energie	1 500,00 €
LEMARDELE	Christian	PERIERS	PO TM	Energie	2 500,00 €
LETELLIER	Adrien	GORGES	PO TM	Energie	1 500,00 €
OURY	Anne-Sophie	SAINT-GERMAIN-SUR-SEVES	PO M	Autonomie	450,00 €
					6 917,28 €

1. Propriétaire

DAVID Marcel

Adresse du logement

14 Les Jardins 50190 SAINT-MARTIN-D'AUBIGNY

Nature des travaux

Remplacement d'une douche par une douche adaptée

Montant estimé des travaux

2 877,41 € HT

3 165,15 € TTC

Montant retenu par l'ANAH

2 877,41 € HT

Typologie des aides

Propriétaire Occupant Très Modeste

Travaux d'autonomie

PLAN DE FINANCEMENT

Financier	Plafond du coût des travaux retenu par le financeur	Taux de financement	Subvention plafonnée	Montant de l'aide accordée
ANAH - Travaux d'adaptation	2 877,41 € HT	50%	10 000,00 €	1 439,00 €
Conseil départemental de la Manche - Prime complémentaire				300,00 €
Caisse de retraite				800,00 €
COCM - Travaux d'adaptation	2 877,41 € HT	10%	900,00 €	287,74 €

Montant de financement maximum attribué**2 826,74 €**

Taux de financement (des travaux TTC)

89,31%

Reste à charge

338,41 €

2. Propriétaire

FERSTERWOSKI Raymond

Adresse du logement

10 La Beurrière 50190 SAINT-SEBASTIEN-DE-RAIDS

Nature des travaux

Isolation des combles perdus + VMC Hygro B + Remplacement des menuiseries + pompe à chaleur (dossier avec MaPrimeRénov)

Montant estimé des travaux

29 462,53 € HT

31 082,97 € TTC

Montant retenu par l'ANAH

13 590,87 € HT

Typologie des aides

Propriétaire Occupant Modeste

Lutte contre la précarité énergétique

Gain énergétique compris entre 35% et 60%

PLAN DE FINANCEMENT

Financier	Plafond du coût des travaux retenu par le financeur	Taux de financement	Subvention plafonnée	Montant de l'aide accordée
ANAH - Lutte contre la précarité énergétique	13 590,87 € HT	35%	12 500,00 €	4 757,00 €
ANAH - Prime Habiter Mieux	13 590,87 € HT	10%	2 000,00 €	1 359,00 €
ANAH - Prime sortie de passoire				1 500,00 €
Chèque Région - niveau I				2 500,00 €
Conseil départemental de la Manche - Prime complémentaire				500,00 €
Caisse de retraite				2 500,00 €
MaPrimeRénov				4 000,00 €
COCM - aide amélioration énergétique	13 590,87 € HT	5%	1 000,00 €	679,54 €

Accusé de réception en préfecture

050-200067031-20220920-DEC2022-020-BUR-AU

Date de télétransmission : 26/09/2022

Date de réception préfecture : 26/09/2022

2

Montant de financement maximum attribué	17 795,54 €
Taux de financement (des travaux TTC)	57,25%
Reste à charge	13 287,43 €

3. Propriétaire	GUENEZAN Jonathan
Adresse du logement	20 Le Boscq 50190 MARCHESIEUX
Nature des travaux	Isolation des combles perdus + réfection de la toiture + mise en place d'un poêle à granulés.
Montant estimé des travaux	30 823,64 € HT 33 324,00 € TTC
Montant retenu par l'ANAH	22 933,39 € HT
Typologie des aides	Propriétaire Occupant Très Modeste Lutte contre la précarité énergétique Gain énergétique compris entre 35% et 60%

PLAN DE FINANCEMENT

Financier	Plafond du coût des travaux retenu par le financeur	Taux de financement	Subvention plafonnée	Montant de l'aide accordée
ANAH - Lutte contre la précarité énergétique	22 933,39 € HT	50%	15 000,00 €	11 467,00 €
ANAH - Prime Habiter Mieux	22 933,39 € HT	10%	3 000,00 €	2 293,00 €
Chèque Région - niveau II				2 500,00 €
Conseil départemental de la Manche - Prime complémentaire				500,00 €
COCM - aide amélioration énergétique	22 933,39 € HT	10%	1 500,00 €	1 500,00 €

Montant de financement maximum attribué	18 260,00 €
Taux de financement (des travaux TTC)	54,80%
Reste à charge	15 064,00 €

4. Propriétaire	LEMARDELE Christian
Adresse du logement	77 route de Saint-Lô 50190 PERIERS
Nature des travaux	Isolation des combles et du plafond du garage, remplacement des menuiseries et installation d'une VMC. PAC AIR/EAU (MaPrimeRénov). Travaux de maçonnerie pour l'humidité et réfection de l'électricité (non pris en compte par l'Anah).
Montant estimé des travaux	57 947,47 € HT 61 879,67 € TTC
Montant retenu par l'ANAH	25 520,00 € HT
Typologie des aides	Propriétaire Occupant Très Modeste Lutte contre la précarité énergétique Gain énergétique compris entre 60% et 80%

Accusé de réception en préfecture
050-200067031-20220920-DEC2022-020-BUR-AU
Date de télétransmission : 26/09/2022
Date de réception préfecture : 26/09/2022

PLAN DE FINANCEMENT

Financier	Plafond du coût des travaux retenu par le financeur	Taux de financement	Subvention plafonnée	Montant de l'aide accordée
ANAH - Lutte contre la précarité énergétique	25 520,00 € HT	50%	15 000,00 €	12 760,00 €
ANAH - Prime Habiter Mieux	25 520,00 € HT	10%	3 000,00 €	2 552,00 €
ANAH - Prime sortie de passoire				1 500,00 €
Chèque Région - niveau I				2 500,00 €
Conseil départemental de la Manche - Prime complémentaire				500,00 €
Aide MaPrimeRénov				5 000,00 €
COCM - aide amélioration énergétique	25 520,00 € HT	15%	2 500,00 €	2 500,00 €

Montant de financement maximum attribué	27 312,00 €
Taux de financement (des travaux TTC)	44,14%
Reste à charge	34 567,67 €

5. Propriétaire

Adresse du logement	LETELLIER Adrien 2 rue des Croutes 50190 GORGES
Nature des travaux	Remplacement des menuiseries, mise en place de panneaux solaires et installation d'un poêle un bois.
Montant estimé des travaux	34 195,47 € HT 37 585,28 € TTC
Montant retenu par l'ANAH	30 000,00 € HT
Typologie des aides	Propriétaire Occupant Très Modeste Lutte contre la précarité énergétique Gain énergétique compris entre 35% et 60%

PLAN DE FINANCEMENT

Financier	Plafond du coût des travaux retenu par le financeur	Taux de financement	Subvention plafonnée	Montant de l'aide accordée
ANAH - Lutte contre la précarité énergétique	30 000,00 € HT	50%	15 000,00 €	15 000,00 €
ANAH - Prime Habiter Mieux	30 000,00 € HT	10%	3 000,00 €	3 000,00 €
ANAH - Prime sortie de passoire				1 500,00 €
Chèque Région - niveau I				2 500,00 €
Conseil départemental de la Manche - Prime complémentaire				500,00 €
COCM - aide amélioration énergétique	30 000,00 € HT	10%	1 500,00 €	1 500,00 €

Accusé de réception en préfecture
050-200067031-20220920-DEC2022-020-BUR-AU
Date de télétransmission : 26/09/2022
Date de réception préfecture : 26/09/2022

Montant de financement maximum attribué	24 000,00 €
Taux de financement (des travaux TTC)	63,85%
Reste à charge	13 585,28 €

6. Propriétaire

	OURY Anne-Sophie
Adresse du logement	4 Village de Sèves 50190 SAINT-GERMAIN-SUR-SEVES
Nature des travaux	Installation d'une douche à l'Italienne et reprise des marches à l'entrée du logement.
Montant estimé des travaux	11 253,28 € HT 12 378,61 € TTC
Montant retenu par l'ANAH	16 120,18 € HT
Typologie des aides	Propriétaire Occupant Modeste Travaux d'autonomie

PLAN DE FINANCEMENT

Financier	Plafond du coût des travaux retenu par le financeur	Taux de financement	Subvention plafonnée	Montant de l'aide accordée
ANAH - Travaux d'adaptation	16 120,18 € HT	35%	7 000,00 €	5 642,00 €
Conseil départemental de la Manche - Prime complémentaire				300,00 €
COCM - Travaux d'adaptation	16 120,18 € HT	5%	450,00 €	450,00 €

Montant de financement maximum attribué	6 392,00 €
Taux de financement (des travaux TTC)	51,64%
Reste à charge	5 986,61 €